



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Professionnel du droit ou particulier

Gagnez du temps

pour publier vos annonces judiciaires et légales

leJura
AGRICOLE ET RURAL

Sans intermédiaires
Dans toute la France !



OU



Nous relisons votre annonce avant publication

Scannez ce QRCode pour en savoir plus



Publiez vos annonces en toute autonomie
24h24 - 7j/7

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 9 avril 2019, Mme Marianne ROLET, demeurant à LONS-LE-SAUNIER (39000) 13 Bis rue Fontaine de Rome, née à BESANCON (25000), le 20 janvier 1965, célibataire, décédée à LONS-LE-SAUNIER (39000) le 27 novembre 2025, A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un acte reçu par Maître Maxime BONNEVIE, Notaire Associé de la SELAS « LEDOLEX - NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un Office Notarial à LONS-LE-SAUNIER, 21 bis rue Rouget de Lisle, le 3 mars 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Maxime BONNEVIE, Notaire à LONS-LE-SAUNIER, référence CRPCEN : 39004, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de LONS-LE-SAUNIER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Par acte sous signature privée en date à MONTROND, du 18 mars 2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : BESSON CONSTRUCTION
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 5 000 euros
SIEGE : ZONE ARTISANALE LA CHALETTE, 39300 MONTROND
OBJET : L'acquisition de terrains en vue de la construction de locaux à usage professionnel, commercial ou d'habitation, agricole et autres et/ou l'acquisition de tels locaux en vue de la location ou de la mise à disposition de ces biens au profit des associés qui s'en réserveraient la jouissance ; L'acquisition, la construction, la propriété directement ou indirectement de tous biens immobiliers, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; la société pouvant recourir, dans le cadre de la réalisation de son objet, à tous modes de financements en vue de ces acquisitions.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession des actions de l'associé unique est libre
AGREMENT : la cession d'actions est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.
PRESIDENT : Monsieur Thibault BESSON demeurant 2 rue des Champs malins 39300 MONTROND
IMMATRICULATION : au RCS de LONS-LE-SAUNIER

HOLDING NCBBM

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 €
Siège social : 55 Grande Rue 39400 LONGCHAUMOIS
839 618 741 RCS LONS-LE-SAUNIER

TRANSFORMATION EN SAS

Aux termes de l'AGE en date du 01/08/2024, les associés ont décidé, à compter du même jour :
- la transformation de la Société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.
La dénomination sociale de la société, le capital, son objet, son siège et sa durée demeurent inchangés.
Président : Christophe MILLIER demeurant 11 Chemin du Grand Quartier 39350 VITREUX pour une durée indéterminée. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention en sera faite au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

SAS CLOS DE LA GOURMANDIERE

Capital social : 15 000 €
Siège social : 2 rue de l'église 39230 SAINT LOTHAIN
SIRET : 814 654 802
RCS LONS LE SAUNIER

AVIS DE MODIFICATIONS SOCIALES

Aux termes du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 01/03/2026, les décisions suivantes ont été adoptées :
1. Agrément de nouvel associé
L'assemblée a agréé Monsieur Matthieu GOUBARD en qualité de nouvel associé. Le capital social est désormais réparti comme suit :
• Monsieur Xavier GOUBARD : 382 actions
• Madame Caroline GOUBARD : 383 actions
• Monsieur Matthieu GOUBARD : 735 actions
2. Extension de l'objet social
L'objet social a été étendu, à compter du 01/03/2026, aux activités suivantes :
• Bar à vin
• Restaurant de type traditionnel avec service à table ou à emporter.
Le reste de l'objet social demeure inchangé. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER

AGRI CONSEIL 39

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte authentique en date du 18-03-2026 a été constituée pour une durée de 50 ans l'Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée dénommée "EARL DES 3 SOURCES", société civile régie par la Loi du 11 juillet 1985 au capital de 56.000 €, ayant pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L311-1 du Code Rural ainsi qu'accessoirement l'exploitation d'installations de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont elle a la jouissance, ainsi que la vente de l'énergie produite à des opérateurs agréés ; de la même manière, que conformément à l'article L.320-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime, la société pourra exercer des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole, dont le siège social est : 540 Chemin de la Combe Martin – 39250 GILLOIS, ayant pour gérant M. AGENON Anthony, demeurant : 5 Rue du Bayard – 39250 ARSURE-ARSURETTE, qui sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER (Jura). Apports nets : biens immobiliers et mobiliers = 56.000 €. Les cessions de parts à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis, La Gérance.



SCI VALENTIN

Société civile immobilière au capital de 2 000 euros
Siège social : 22 rue Baronne Delort 39300 CHAMPAGNOLE
478 958 812 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 16 mars 2026, Mme Lucie DAMNON, demeurant à THONON LES BAINS (74200) – 43 boulevard de la Corniche et Mr Valentin DAMNON, demeurant à LES ROUSSES (39220) – 135 rue du Pré Chavin, ont été nommés en qualité de cogérants pour une durée illimitée à compter du 16 mars 2026 en remplacement de Mr Antony DAMNON, démissionnaire. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de LONS LE SAUNIER.
Pour avis, La Gérance.

SOMANI

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Chemin du Caillou 39570 TRENAL

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement en date du 18/03/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : SOMANI
Siège social : 1 Chemin du Caillou -39570 TRENAL
Objet social : L'acquisition, la propriété, la mise à disposition, l'exploitation et la gestion en location meublée non professionnelle de biens immobiliers ; l'acquisition, l'installation, l'aménagement, l'équipement et le renouvellement du mobilier et de tous biens nécessaires à cette activité.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : M. Nicolas MERCIER demeurant 1 Chemin du Caillou - 39570 TRENAL
Pour avis, La Gérance.

AGRI CONSEIL 39

INSERTION CONSTITUTIVE

Suivant acte sous seing privé en date du 18-03-2026 a été constitué le GAEC agréé DE LA GLYCINE, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun. Son siège social est fixé : 13 Chemin des Perrières – 39300 VANNOZ. Il sera immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de LONS-LE-SAUNIER. GAEC agréé le 15-12-2025, enregistré sous le n° 39-1370
Pour avis, La Gérance.

VENTE DE PARCELLES BOISEES

Avis est donné, en application de l'article L331-19 du Code Forestier de la vente de la parcelle boisée ci-après :
Commune de LE FRASNOIS figurant au cadastre :
Section : C. N° : 409. Lieudit : Les Prés Larges . Surface : 0ha55a57ca. Prix : 1500,00 €. Frais : charge acquéreur .
Le droit de préférence est applicable uniquement aux propriétaires contigus des parcelles vendues, qui pourront faire connaître leur intention d'exercer leur droit de préférence aux prix et conditions résultant du présent affichage en main et ce pendant un délai de 2 mois, par lettre recommandée avec avis de réception ou par remise contre récépissé à l'adresse suivante : Maître Xavier JACQUES, 2 bis place de la Libération 39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX.



SARL FIORESI COMMERCE IMPORT EXPORT

Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 32 Chemin sous le Puits 39300 NEY
851 618 959 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une délibération du 30 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis, La Gérance.

JOLA TP

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5 000 euros
Siège social et siège de liquidation : CHISSERIA, VY DU MOULIN LIVET, 39240 ARINTHOD
891 265 688 R.C.S. LONS-LE-SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 30.06.2025, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

NOTEZ-LE

Dernier délai
pour la parution de vos annonces légales
le mardi 17h
POUR UNE PARUTION PAPIER LE VENDREDI

ET TOUJOURS PARUTION IMMÉDIATE
SUR NOTRE SITE INTERNET

juragricole.com/les-annonces-legales/



// CHRONIQUE OVINE

La tique, un parasite porteur de maladies

La tique a besoin d'humidité et se rencontre donc essentiellement dans les forêts et les haies. Ce petit parasite attend sur un brin d'herbe ou sur une branche basse qu'un hôte (brebis, agneau ...) passe à proximité puis elle s'y accroche. Elle cherche alors une zone où la peau est fine et bien vascularisée et s'y fixe. Une fois bien gorgée (en général après 48 heures), la tique se détache et se laisse tomber au sol pour muer ou pour pondre.

Mais entretemps, elle est susceptible de transmettre de nombreuses maladies : piroplasmose, ehrlichiose, anaplasmose, fièvre Q ou maladie de Lyme. Delphine Daniel, vétérinaire à l'Alliance Pastorale souligne « qu'il est conseillé d'exposer les jeunes animaux aux tiques afin qu'ils développent une immunité sans signe clinique. De plus, la tique choisissant ses proies, une bonne vermifugation et une complémentation minérale solide limitent également les infestations ».



Les jeunes agneaux parviennent à développer une immunité face aux tiques

Équipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

Les activités du Ciirpo sont financées par l'Union européenne et les conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Centre-Val de Loire.